

CONQUES

01-2022

infos

SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, permettez-moi au nom du Conseil Municipal, de vous souhaiter nos **meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.**

Une année pleine de changements !

A partir du 1er janvier 2022, afin de **faciliter vos démarches et sans changement de tarification**, les **inscriptions et règlements des repas** pris au restaurant scolaire s'effectueront désormais **via le « portail familles » de Carcassonne Agglo.**

Pour **les familles qui n'utilisaient pas ces services (ALAE et restauration scolaire)** et qui souhaitent les utiliser occasionnellement, il est **impératif de s'inscrire auprès des services du CIAS de Carcassonne Agglo.**

Le personnel du CCAS, reste à votre écoute durant cette période de transition.

Une bonne nouvelle pour ce début d'année : la **consultation pour le choix du cabinet d'architecte** concernant la **construction du nouveau groupe scolaire est en cours.**

Je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année.

Le Maire,
Jean-François JUSTE



Restauration scolaire



Renseignements à l'Hôtel de ville (1er étage)
04.68.77.00.56 ou 04.68.77.77.36



Carcassonne Agglo Solidarité CIAS

Renseignements et permanence les lundi, mardi et jeudi à l'Hôtel de ville (1er étage) : **04.68.72.37.61**

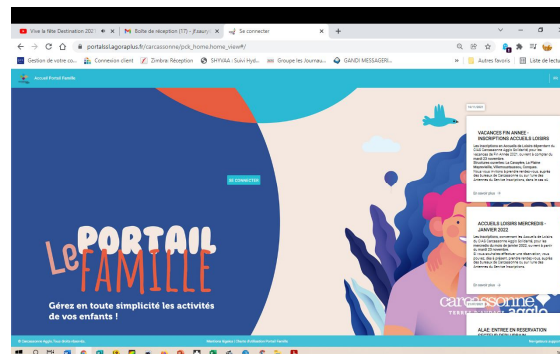
Nouveauté



Pour une meilleure organisation, il est vivement conseillé de **réserver et/ou annuler** les repas **mensuellement ou annuellement** via le 'portail famille' de Carcassonne Agglo.

1 Connectez-vous avec les **même identifiants** que pour l'ALAE, cliquez sur « réservation ».

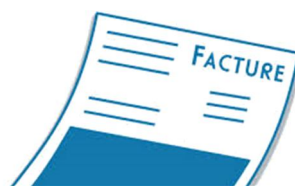
<https://portalssl.agoraplus.fr/carcassonne>



ATTENTION : si votre (vos) enfant(s) n'est pas inscrit à l'ALAE, **prendre rendez-vous** pour une **première inscription au CIAS Carcassonne Agglo**
Permanence les lundi, mardi et jeudi à l'Hôtel de ville (1er étage) 04.68.72.37.61

2 Vérifiez l'exactitude des données

3 A réception de la **facture de Janvier 2022**,



réalisez le paiement en ligne par carte bancaire



4 Il est également possible de façon **exceptionnelle** de réaliser la réservation, l'annulation et le paiement des repas à l'Hôtel de ville (1er étage) **04.68.77.00.56** ou **04.68.77.77.36**



Toute **modification** devra être **obligatoirement** réalisée via le 'portail famille' ou exceptionnellement au CCAS (04.68.77.00.56 ou 04.68.77.77.36), dans le respect des délais :

- Pour les repas du lundi et mardi Semaine S : **dernier délais d'inscription le mercredi soir Semaine S-1**
- Pour les repas du jeudi et vendredi : **dernier délais d'inscription le lundi soir Semaine S**

TARIF

Prix unique : 3.40 €

RAPPEL HORAIRES SCOLAIRES

Les horaires scolaires permettent aux familles concernées de récupérer les enfants sur les deux sites :

- ⇒ Maternelle : **8h40/12h10 - 14h00/16h30**
- ⇒ Élémentaire : **8h30/12h00 - 13h50/16h20**

www.conques-sur-orbiel.fr

CONQUES #01-2022
infos
SCOLAIRE

Maquette / Conception :
J.F. Saury - P. Campaci

Ont participé à ce numéro :
P. Juste - C. Roger
Carcassonne Agglo

Impression :
Mairie de Conques sur Orbiel

Tirage :
300 exemplaires